



Recommandation n°2
votée par l'Assemblée générale le 30 janvier 2021

Écologie

Préambule :

L'année 2020 fut exceptionnelle par-delà l'expérience de la pandémie. Sur le plan climatique, nous avons ainsi vécu l'année la plus chaude jamais enregistrée, en clôture de la décennie elle-même la plus chaude. Autour du globe, les conséquences du dérèglement climatique sont toujours plus visibles et dévastatrices. On se souvient, par exemple, des feux géants qui ont ravagé l'Australie, l'Amazonie brésilienne et la Californie, ou des familles jetées sur les routes du Honduras, du Guatemala ou du Nicaragua après les passages dévastateurs, coup sur coup, des ouragans Eta et Iota. Toujours, ce sont les populations les plus vulnérables, et parmi elles, d'abord les pauvres, qui en payent le prix fort.

Une tendance se dégage ainsi depuis l'adoption de l'Accord de Paris, dont le monde vient de "célébrer" le cinquième anniversaire. Malgré quelques progrès, les engagements et les actions aux niveaux étatique, collectif et citoyen sont dramatiquement insuffisants. Les rapports annuels du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur les émissions de gaz à effet de serre sonnent comme une terrible litanie : notre trajectoire mène à un réchauffement supérieur à 3 °C. Dit sans détours, nous sommes en train d'échouer.

Et le défi écologique se pose de manière aiguë par-delà le climat. L'alarme a été sonnée quant à la diminution de populations et aux pertes d'espèces et d'écosystèmes : nous provoquons la sixième extinction de masse, érodant les fondements mêmes de nos moyens de subsistance et de la qualité de vie. Plus largement, pour les sciences du système Terre et selon le groupe de travail géologique officiel dédié, nous sommes entrés dans une nouvelle époque géologique et systémique, appelée l'Anthropocène, où l'humanité est devenue le premier facteur influençant le devenir de la planète et de la biosphère.

Or l'année 2021 qui s'ouvre marquera un nouveau temps fort politique et citoyen en France comme au niveau mondial, avec notamment des COP importantes des conventions onusiennes sur le climat et la biodiversité, et offre une opportunité majeure en vue d'un sursaut.

Il apparaît ainsi, cinq ans après la COP21 et au seuil de 2021, que la notion de moment opportun ou de *kairos* est plus juste que jamais, dans son ambivalence. Si les impacts délétères et létaux de la crise écologique sont présents et les menaces s'accroissent, nous avons encore l'opportunité de juguler la crise et une belle chance de construire, par une transformation écologique, solidaire et démocratique, des sociétés soutenables et enviables pour les générations futures, plus justes et pacifiques, meilleures pour la santé, créatrices d'emplois verts, améliorant la vie des vulnérables et défavorisés, et protectrice du vivant.

Recommandation :

L'observation scientifique des évolutions de la situation écologique mondiale révèle que les engagements et les mesures prises sont dramatiquement insuffisants. Cependant nous croyons qu'il est toujours possible d'agir positivement vers une transformation écologique, solidaire et démocratique, en fidélité au mandat divin de cultiver et de garder la création (Gn 2.15), dans l'engagement pour la justice, en faveur des petits et des plus vulnérables à la suite du Christ, et comme témoins de l'espérance vivante qui nous anime.

Aussi, l'Assemblée générale de la FPF, poursuivant son engagement initié lors de la COP21, recommande au Conseil :

- De faire un pas de plus en publiant symboliquement une déclaration d'urgence écologique et climatique, sonnante l'alarme tout en portant l'espérance active chrétienne, à l'image et à la suite du Conseil œcuménique des Églises et d'autres acteurs de foi et séculiers ; cela permettra aussi de mettre à jour et d'approfondir la conscience et la position de la FPF ;
- D'étudier comment l'engagement de la FPF, sur de bons rails depuis le lancement de la commission écologie - justice climatique, pourrait être porté au niveau supérieur ; des propositions pourraient par exemple être faites à l'AG de 2022 ;
- De faire progresser l'enjeu de la biodiversité sur son agenda, à la suite du climat, ce qui pourra se manifester dès la COP15 puis pour la rencontre de l'UICN à Marseille ;
- De veiller à l'inclusion du défi écologique, dont le climat et la biodiversité, dans les possibles adresses de la FPF aux candidats aux élections françaises à venir.